

Le XXXV^e congrès de l'Association Française de Criminologie coïncide avec de nombreux événements qui ont ces dernières années fait les Unes de l'actualité. Ainsi les manifestations violentes de jeunes de banlieues en novembre 2005, révélatrices d'un état de notre société et aussi source d'angoisse et d'interrogations. Face aux transgressions commises par les jeunes et, plus particulièrement, par les mineurs, différentes approches philosophiques et professionnelles s'affrontent et aucune solution consensuelle ne semble dominer les débats. Entre ceux qui prônent un durcissement des peines et ceux qui considèrent que l'éducatif doit rester premier, le caractère idéologique de certaines réformes judiciaires et mesures socio-éducatives pose un certain nombre de questions. Depuis plus de trois décennies, les réponses socio-éducatives et pénales en matière de délinquance juvénile, ont fortement oscillé, remettant profondément en question les vocations des structures et des corps professionnels susceptibles de les faire appliquer. Face à l'augmentation de la délinquance des mineurs, plusieurs défis restent à relever, qu'ils soient philosophiques, politiques, judiciaires ou socio-éducatifs. À ce propos, de nombreuses voix s'élèvent pour modifier l'ordonnance de 45. En même temps, la réflexion sur les alternatives à l'enfermement des mineurs a fait l'objet de multiples décisions (création des C.P.I., C.E.R., C.E.F.). Ce qui semble relever du paradoxe provient sans doute de la complexité des problématiques psychosociales que traduisent les multiples formes d'expression de cette délinquance juvénile. Entre les faits de télécharger illégalement de la musique sur internet, de consommer de l'herbe ou de commettre un viol en réunion, y a-t-il lieu de trouver des causes communes, des processus communs et donc doivent-ils susciter une même réponse? La diversité des profils de mineurs délinquants et la multiplicité des faits de transgression commis sont au cœur du malaise d'une partie importante de la population et doivent être regardées sous le prisme de la société tout entière. Une société aux multiples crises d'identités et dont les acteurs et les institutions qui la composent sont eux-mêmes sans cesse en mouvement et sans cesse confrontés à de nouvelles formes d'expression de la délinquance. *Parvenir à en saisir les causes réelles favorise-t-il réellement l'efficacité des réponses, qu'elles soient pénales ou éducatives? Aussi, qu'il s'agisse de redonner un sens à l'autorité de l'adulte ou de réaliser un travail sur la personne même du mineur délinquant, sur ses liens familiaux ou encore sur son système d'insertion sociale, une approche globale et compréhensive comptera sans doute autant que les compétences mobilisées. Comment ainsi contribuer à favoriser certaines valeurs ou pratiques telles que le partage des savoirs, le travail en partenariat, la démarche expertale, le suivi au long cours? La justice des mineurs remplit deux missions : elle protège les jeunes en danger et juge les mineurs délinquants. Que se passe-t-il lorsque le mineur cristallise ces deux faces? Entre la nécessité de contribuer à l'ordre public et celle de protéger la jeunesse et particulièrement la jeunesse en danger, la solution peut-elle venir du choix des principes à mettre en œuvre? La création des centres d'éducation fermés et plus récemment d'établissements pénitentiaires pour mineurs a ranimé le débat sur l'éducation sous la contrainte. Peut-on éduquer ou soigner dans la contrainte permanente, dans quelles conditions? Quels sont les types de dispositifs de prévention qui sont aujourd'hui les plus efficaces? En quoi un mineur délinquant peut-il être ou ne pas être assimilable à un adulte majeur lui-même délinquant? Sur quels critères, doit-on considérer que le traitement éducatif des mineurs délinquants rencontre ses limites? Qu'en est-il de la place de la victime ou celle des procédures de médiation? Pouvons-nous nous inspirer des expériences étrangères en matière de prévention ou de prise en charge des mineurs délinquants? Voici quelques objets d'interrogations sur lesquels chercheurs, universitaires de différentes disciplines (droit, sociologie, anthropologie, psychologie, sciences médicales, sciences politiques, ...), professionnels de terrain et citoyens viendront apporter leur éclairage.*

Comité scientifique : Jean-Louis Senon (Université Poitiers, AFC), Philippe Pottier (AFC) Laurence Leturmy (Université Poitiers), Sid Abdellaoui (Université Rouen, AFC), Annie Kensey (AFC), Luc-Henry Choquet (PJJ), Léonor Sauvage (AFC), Jean-Louis Daumas (PJJ), Christian Hoffmann (Université Poitiers), Pascal Keller (Université Poitiers) Amal Hachet (Université Poitiers), Samantha Enderlin-Morieult (AFC), Marc Poupart (doctorant Poitiers), Cyril Manzanera (doctorant Poitiers)



Association française de
criminologie

Les jeunes et la loi: Nouvelles transgressions? Nouvelles pratiques?



XXXV^e Congrès français de criminologie

Université de Poitiers

Faculté de Droit, Centre Ville

Hôtel Aubaret, 15 rue Sainte Opportune

14, 15 et 16 Novembre 2007

AFC site : <http://afc-assoc.org> - mail : afc.mail@afc-assoc.org

AFC 12-14 rue Charles Fourier 75013 PARIS

Mercredi 14 Novembre 2007

17h30-18h00 **Accueil**

Philippe Pottier, *Vice-Président de l'AFC*, Jean-Louis Senon, *Vice-président de l'AFC et Professeur à l'Université de Poitiers*, Samantha Enderlin-Morieult, *Secrétaire Générale de l'AFC*

18h00-19h30 **Nouvelles Limites, Nouvelles violences à l'adolescence**

Daniel Marcelli, *Professeur à l'Université de Poitiers*

Jeudi 15 Novembre 2007

Rapports à la Loi

08h30 **Accueil**

09h00-09h30 **Introduction** Philippe Pottier, *Vice-Président de l'AFC*

Ouverture du thème, Mr le Directeur de la P.J.J., sous réserve

09h30-10h20 **L'enfant, l'adolescent et la loi**— conférence-débat

Jean-Michel Bessette, *Anthropologue, Professeur à l'Université de Franche-Comté*

10h30-12h45 **ATELIERS** (A1— A2 - A3 - A4)

13h00-14h15 Repas au Restaurant de l'Université

14h30-15h15 **Restitution des ateliers**

15h15-16h15 **Déscolarisation et délinquance**—Conférence-débat

Maryse Esterle-Hédibel, *Maître conférences en socio-anthropologie à l'IUFM du Pas-de-Calais, CESDIP-CNRS*

16h15-16h30 Pause

16h30-17h30 **Prévention spécialisée, certitudes et paradoxes**

Conférence-débat

Jean-Marie Renouard, *Maître de conférences en sociologie, Université Victor Ségalen, Bordeaux 2, CESDIP-CNRS*

17h30-18h30 **Psychosociologie du mineur et du jeune majeur en détention**— Conférence-débat

Sid Abdellaoui, *Maître de conférences en psychologie sociale, Université de Rouen*

Vendredi 16 Novembre 2007

Prévention, recherche et réponses nouvelles : expériences françaises et étrangères

09h00-11h00 **Recherches PJJ, regards croisés**—Conférence-débat

- *Introduction* - Jean-Louis Daumas, *Directeur de l'ENPJJ*
- *L'évolution de la justice pénale des mineurs* - Dominique Youf, *Docteur en philosophie*
- *Le milieu ouvert (partenariat/subsidiarité/complémentarité/insertion : quels éducateurs pour demain?)* - Rémi Casanova, *Directeur des enseignements et de la recherche de l'ENPJJ*
- *Les sorties de détention* - Gilles Chantraine, *sociologue, CESDIP-CNRS*
- *Du « face à face » au « faire avec » - Faire évoluer le fonctionnement des jeunes dans un sens qui sert au mieux leurs intérêts psychiques et sociaux* - Michel Botbol, *Psychiatre*
- *L'utilisation de la notion de « risque » dans les approches en matière de délinquance* - Luc-Henry Choquet, *Chargé de mission à la PJJ*
- *L'approche différentielle des jeunes—L'exemple de « l'ethnicité »*, Nathalie Kapko, *sociologue*

11h15– 12h45 **ATELIERS** (B1— B2—B 3—B4)

13h00 –14h15 Repas au restaurant de l'Université

14h30-15h15 **Restitution des ateliers**

15h15-16h30 **Regards croisés internationaux**— Table ronde animée par André Vallotton, *délégué aux affaires pénitentiaires du Canton de Vaud (Suisse), Membre du Conseil de coopération pénologique du Conseil de l'Europe, Chargé de cours en pénologie à l'université de Lausanne, et Anne-Marie Klopp, Criminologue, Allemagne, avec notamment*

– Josefina Garcia, *Professeur de Droit pénal, Madrid*

– André Lafortune, *Prof agrégé à l'École de Criminologie, Université de Montréal, Canada*

– Joachim Walter, *Directeur de la prison d'Adelsheim en Bad Württemberg*

16h30-17h30 **Réponses pénales**—Conférence-débat

Laurence Leturmy, *Maître de Conférence en Droit, Institut de Sciences Criminelles, Faculté de Droit, Université de Poitiers, avec Jérôme Bossan, docteur en droit, Anne Kalonji et Marie Tinel, doctorantes*